



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Expert(e) métiers conformité

BLOC DE COMPETENCES N°1 : Piloter la prévention du risque de non-conformité dans les établissements financiers

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Piloter la mise en œuvre opérationnelle du cadre normatif	C1.1 Construire les documents normatifs généraux du dispositif de prévention du risque de non-conformité (classification des risques BC-FT, politique de conformité, charte de conformité, ...) pour cadrer le dispositif de conformité.	<p>Epreuve écrite terminale individuelle, d'une durée totale de 3 heures et consistant en une étude de cas basée sur la situation d'un établissement bancaire.</p> <p>Le candidat devra se mettre en situation professionnelle pour prévenir le risque de non-conformité en fonction du cas pratique présenté.</p>	<p>Les documents normatifs opérationnels prescrits par la réglementation sont connus et examinés. Leur absence est identifiée. Les insuffisances ou les incohérences dans leur contenu sont détectées. Les modifications à réaliser sont définies.</p>
A2. Mettre en œuvre des projets liés à la conformité dans l'établissement	C2.1 Piloter les projets de conformité (projets réglementaires, expression de besoin sur les applicatifs de conformité, conduite du changement) afin d'accompagner la mise en œuvre des évolutions réglementaires, organisationnelles ou techniques.		<p>La méthode de conduite de projet est appliquée.</p> <p>Ainsi, le projet est organisé pour le réaliser conformément aux engagements pris (périmètre, budget, planning, qualité, gouvernance). Les livrables et leur calendrier sont définis. L'activité des différents contributeurs est coordonnée. Les comités de gouvernance du projet sont tenus informés de l'avancement du projet. Des actions d'accompagnement du changement (procédures, communication, formation...) sont prévues.</p>

	C2.2 Participer aux structures projet métiers de l'établissement pour porter la voix de la conformité.		Des préconisations de conformité sont formulées sur les projets menés par les métiers.
A3. Contribuer activement au processus de validation des nouvelles activités, nouveaux produits, services ou opérations spécifiques	C3.1 Piloter le processus d'examen des nouvelles activités, nouveaux produits, services ou opérations spécifiques afin de protéger les intérêts du client et de la banque.		L'avis écrit réglementaire sur de nouvelles activités, nouveaux produits, services ou opérations spécifiques est rendu après analyse rigoureuse des risques de conformité des projets. Si le formalisme du processus n'est pas respecté la conformité alerte par écrit les instances concernées.
A4. Apporter une expertise à la gouvernance en matière de conformité	C4.1 Conseiller les organes de gouvernance (dirigeants effectifs et organe de surveillance) pour déclencher des actions de mise en conformité de l'établissement.		Les organes de gouvernance sont régulièrement conseillés et informés de la situation de conformité de la banque, par un support de communication documenté et étayé
A5. Animer la démarche conformité dans l'établissement	C5.1 Réaliser des actions de sensibilisation des personnels pour qu'ils connaissent les exigences de conformité et limitent les risques de mauvaise conduite.		La culture conformité est diffusée à tous les niveaux de l'établissement, en utilisant les moyens appropriés (documents, plan de sensibilisation, actions concrètes).
	C5.2 Coordonner le réseau des correspondants conformité dans les métiers pour fédérer la démarche de conformité en organisant et en animant des actions de communication avec le réseau des correspondants conformité pour les mobiliser.		Une stratégie conformité est déployée à l'échelle de l'établissement ou du groupe. Elle se décline par des actions organisées et coordonnées. Elle débouche sur des messages opérationnels.

A6. Gérer les situations sensibles et les situations de crise de conformité	C6.1 Diagnostiquer les situations sensibles et de crise pour protéger l'intérêt de l'établissement et de ses clients.		Les situations sensibles et de crise sont identifiées, analysées et portées sans délai à la connaissance des instances de direction et de contrôle concernées
	C6.2 Remédier aux situations sensibles et de crise pour protéger l'intérêt de l'établissement et de ses clients.		Les mesures conservatoires ou de remédiation à prendre sont identifiées.
	C6.3 Analyser le post-mortem des situations sensibles et de crise pour empêcher la répétition de situations similaires en renforçant le dispositif de maîtrise des risques.		Les enseignements sont tirés de la situation rencontrée. Des propositions de renforcement du dispositif de maîtrise des risques sont faites.

BLOC DE COMPETENCES N°2 : Piloter le dispositif de contrôle permanent dans les établissements financiers

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A7. Cartographier les risques de non-conformité	C7.1 Normer la méthodologie de cartographie des risques pour unifier les pratiques des différents acteurs en définissant l'outil de cartographie à utiliser et les champs composant la cartographie, les thématiques de risque (nomenclature) et les	Epreuve écrite terminale individuelle, d'une durée totale de 3 heures et consistant en une étude de	Un document normatif décrit la méthodologie de cartographie des risques.

	scénarios de risque, les échelles et matrices de cotation à utiliser pour la cartographie.	cas basée sur la situation d'un établissement bancaire. Le candidat devra se mettre en situation professionnelle pour piloter le dispositif de contrôle permanent de l'établissement décrit en fonction du cas pratique présenté.	
	C7.2 Mettre à jour régulièrement, a minima annuellement, la cartographie pour avoir une situation actualisée des risques, en modifiant les cotations des risques et/ou des dispositifs de maîtrise des risques en fonction de l'évolution du profil de risque.		Les événements externes ou internes justifiant de faire évoluer la cartographie sont identifiés. Les zones de cartographie concernées sont identifiées.
	C7.3 Définir les plans d'action à mettre en place pour réduire les risques résiduels en identifiant les points de dispositif de maîtrise des risques à renforcer.		De nouvelles mesures de réduction des risques sont définies pour les zones de risque sur la cartographie dont la criticité est jugée trop élevée.
A8. Piloter les contrôles de conformité	C8.1 Elaborer le plan de contrôle de conformité de deuxième niveau par rapport aux domaines d'activité, aux textes applicables et aux risques de non-conformité pour organiser les contrôles, en définissant les thèmes à contrôler et la périodicité des contrôles associés, en élaborant des fiches de contrôle et en mettant à jour périodiquement le plan de contrôle (en fonction de la cartographie des risques, des actions correctives, des incidents et dysfonctionnements).		Le plan de contrôle cible les risques mis en évidence par la cartographie des risques, de façon proportionnée (activité, métier ou processus cartographiés, périodicité des différents contrôles, profondeur des contrôles). La périodicité de l'actualisation du plan de contrôle est indiquée. Des fiches décrivent les différents contrôles à réaliser.

BLOC DE COMPETENCES N°3 : Appliquer le cadre normatif de conformité pour un établissement financier

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A9. Assurer et diffuser la veille réglementaire	C9.1 Suivre les évolutions réglementaires nationales, européennes et internationales pour anticiper leur mise en œuvre dans l'établissement.	Epreuve écrite terminale individuelle, d'une durée totale de 3 heures et consistant en une étude de cas basée sur la situation d'un établissement bancaire. Le candidat devra se mettre en situation professionnelle pour appliquer le cadre normatif de conformité dans l'établissement décrit en fonction de la situation présentée.	L'incidence d'un nouveau texte sur l'établissement est analysée en termes d'activités, de processus et de cadre normatif (normes, procédures). Un document argumenté et concis décrypte les impacts des évolutions réglementaires en termes de conformité pour l'établissement.
	C9.2 Suivre les sanctions ou décisions émises à l'encontre d'autres établissements par les autorités administratives et judiciaires pour identifier les points du dispositif de conformité à vérifier dans l'établissement.		L'analyse rédigée identifie les griefs sanctionnés. Elle liste les points du dispositif de conformité à vérifier dans l'établissement. Elle précise le degré de gravité d'éventuelles carences et le risque de sanction associé, par référence à la décision et/ou sanction étudiée.
A10. Mettre en place les normes et procédures de conformité	C10.1 Rédiger les normes et procédures de conformité en accord avec l'organisation des métiers de l'établissement pour transposer en interne l'application des textes réglementaires.		Les normes et procédures sont rédigées dans le respect de la réglementation. Leur formulation est sans équivoque. Leur contenu est cohérent avec l'organisation interne des activités métiers et décrit qui fait quoi.

<p>A11. Former sur les risques de non-conformité et les dispositifs à mettre en œuvre</p>	<p>C11.1 Former les personnels sur la conformité pour qu'ils appliquent les exigences de conformité liées à leurs fonctions</p>		<p>Le plan de formation de l'établissement liste les formations réglementaires à réaliser. Cette liste résulte des exigences réglementaires, des besoins exprimés et d'une priorisation des risques par la conformité. Le calendrier du déploiement est détaillé (échéance, cible de personnes à former). Dans les bagages de formation et lors des sessions de formation, les messages délivrés sont adaptés aux métiers et à jour.</p>
---	---	--	--

BLOC DE COMPETENCES N°4 : Effectuer le reporting de conformité pour un établissement financier

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A12. Mettre en œuvre des reportings internes</p>	<p>C12.1 Informer régulièrement les organes de gouvernance pour rendre compte de la situation sur le dispositif de gestion des risques de non-conformité et des actions menées.</p>	<p>Epreuve écrite terminale individuelle, d'une durée totale de 3 heures et consistant en une étude de cas basée sur la situation d'un établissement bancaire.</p> <p>Le candidat devra se mettre en situation professionnelle</p>	<p>Les reportings sont élaborés dans le respect des exigences réglementaires et des normes internes, avec le concours de tous les acteurs concernés.</p> <p>Les rapports produits et leurs supports de présentation sont rédigés, argumentés, synthétiques et conformes aux exigences de fond et de forme.</p>

<p>A13. Mettre en œuvre des reportings externes</p>	<p>C13.1 Rendre compte aux autorités de la situation de l'établissement en matière de conformité et des actions menées pour leur permettre d'évaluer la situation sur le dispositif de gestion des risques de non-conformité de l'établissement.</p>	<p>pour effectuer les reportings demandés en fonction du cas pratique proposé.</p>	<p>La méthodologie de planification est appliquée : les jalons, les acteurs, les tâches sont déterminés en fonction des échéances réglementaires.</p> <p>Les attentes des autorités en termes de contenu, de forme et de délais sont prises en compte.</p> <p>La présentation est synthétique et argumentée. Les contraintes réglementaires sont intégrées. Les messages principaux sont transmis. Les réponses aux questions sont documentées.</p>
<p>A14. Coopérer avec les autorités de régulation et de supervision et autres autorités</p>	<p>C14.1 Traiter les demandes des autorités de régulation et de supervision et autres autorités pour répondre aux exigences de ces autorités.</p>		<p>Les demandes des autorités sont analysées et comprises (anomalie dans déclaration réglementaire, enquête de Place, enquête et contrôle spécifique, lettre de suite...).</p> <p>La gestion des différentes demandes est organisée pour apporter une réponse adaptée dans les meilleurs délais.</p> <p>Les organes de gouvernance sont informés de la teneur des demandes, les enjeux et leur traitement.</p>
	<p>C14.2 Participer aux phases d'une procédure de sanction ou de composition administrative pour assurer la défense de l'établissement.</p>		<p>L'action de l'établissement est coordonnée entre les différents services pour assurer sa défense.</p>

			Les organes de gouvernance sont informés des points majeurs et de la stratégie de défense avec un niveau de synthèse adapté.
--	--	--	--